



france télévisions
Direction des Ressources Humaines

**PROTOCOLE D'ACCORD
RELATIF A LA FABRICATION DU SIEGE**

Le SNPCA-CGC a déposé un préavis de grève le 22 novembre 2016 appelant à cesser le travail le lundi 28 novembre 2016 à 0H00 pour une durée indéterminée.

La Direction a rencontré le SNPCA-CGC les 25, 28, 29 et 30 novembre 2016 afin de négocier la levée de ce préavis.

A l'occasion de ces discussions, il a été convenu des points suivants :

1 / Etude des écarts de rémunérations

Une analyse des rémunérations par emplois au sein de la direction de l'exploitation de la fabrication siège sera effectuée permettant d'identifier les éventuels écarts.

Cette analyse, ainsi qu'une proposition de réduction des éventuels écarts seront présentées au plus tard le 20 janvier 2017 au sein des différents services.

2/ Répartition de l'activité

La Direction rappelle que le partage équitable du travail entre les salariés des ex entités est la raison même du projet d'évolution de l'organisation du temps de travail conformément à une organisation du travail en horaires hebdomadaires variables.

Elle en profite pour réitérer sa ferme intention de déployer ce projet avec les aménagements et accompagnements nécessaires éventuels débattus avec les collaborateurs et devant les instances dès lors que les avis de ces dernières auront été recueillis.

Dès le recueil de l'avis :

- des réunions par secteur seront organisées pour présenter et échanger sur les modalités de déclinaison de cette organisation du travail. Elles seront accompagnées d'une information écrite à l'attention de l'ensemble des collaborateurs ;

af *a*



francetélévisions

- un planning prévisionnel par service tenant compte des spécificités de chacun de ces services et du temps nécessaire au déploiement de l'organisation cible sera communiqué aux collaborateurs dans les réunions de service ;

- en parallèle les accompagnements individualisés (formation, doublure) seront mis en œuvre en tant que de besoin ;

- des réunions mensuelles de suivi de la mise en œuvre seront organisées au sein de chaque service. Un compte rendu écrit de la réunion sera établi et adressé à l'ensemble des collaborateurs.

La signature du présent Protocole vaut levée du préavis de grève à compter de ce jour à 18 h 00.

Paris, le 30 novembre 2016

Pour le SNPCA- CGC

Glivier Vivatelle

Pour la Direction